

# Synthèse du rapport d'évaluation des stratégies des investissements territoriaux intégrés et des démarches territoriales

*Dans le cadre du Programme opérationnel régional  
FEDER-FSE 2014-2020 de l'Île-de-France et du bassin de la  
seine*

Juin 2020



# Synthèse du rapport d'évaluation des stratégies des investissements territoriaux intégrés et des démarches territoriales

*Dans le cadre du Programme opérationnel régional FEDER-FSE  
2014-2020 de l'Île-de-France et du bassin de la Seine*

<b>Contexte et enjeux de la mission</b>	<b>3</b>
<b>Approche méthodologique et investigations</b>	<b>5</b>
<b>Principaux enseignements évaluatifs</b>	<b>6</b>
<b>Principales recommandations</b>	<b>11</b>
<b>pour En savoir plus</b>	<b>12</b>



## CONTEXTE ET ENJEUX DE LA MISSION

### PRESENTATION DES INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX INTEGRES (ITI)

Le Conseil Régional d'Île-de-France est autorité de gestion des fonds structurels européens pour la période 2014-2020. Dans ce cadre elle gère près de 482 millions d'euros de FESI (FEDER et FSE/IEJ) au titre du Programme opérationnel régional.

La Région a choisi de recourir au nouvel instrument de développement territorial, **l'Investissement Territorial Intégré (ITI)**, et a procédé à la sélection de **15 structures porteuses d'un ITI**, par la voie d'un appel à projets lancé début mars 2015. Les ITI ont été développés pour privilégier les stratégies de développement urbain nécessitant une approche intégrée s'appuyant sur des investissements du FSE et du FEDER réalisés au titre de différents axes prioritaires. Les ITI ont notamment pour fonction de favoriser l'émergence de projets répondant aux enjeux spécifiques de développement urbain.

Les 15 ITI de la Région Ile-de-France font l'objet d'une délégation de tâches **sans subvention globale**. Les missions déléguées aux ITI relèvent essentiellement de l'animation territoriale, de l'ingénierie de projets, de la pré-sélection des opérations sur son territoire, en conformité avec les enveloppes par axe précisées dans la convention de délégation de tâches, et du suivi de ces opérations (accompagnement des porteurs de projets).

L'autorité de gestion vérifie l'éligibilité au regard du POR des opérations présélectionnées par l'ITI, assure l'instruction technique et administrative, la programmation, la gestion financière et le contrôle des dossiers sélectionnés.

La direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE), inscrite dans le POR de la Région Ile-de-France, est en charge de la coordination de l'axe Seine du programme (axe 10). Les fonctions et obligations de la DRIEE sont similaires à celles des ITI.

Concrètement, le dispositif ITI en Région Île-de-France représente :

**112 millions d'euros de FESI, soit près de 24% de la maquette totale**

**Une équipe de 4 agents en charge du pilotage du dispositif au sein de la Région**

**4,4 millions d'euros alloués aux territoires ITI pour mener à bien leur mission d'animation, de sélection et d'accompagnement des porteurs de projets, soit une moyenne de 330 000 € par ITI**

## OBJECTIFS ET ENJEUX DE L'ÉVALUATION

24% des crédits du PO sont alloués aux 15 territoires ITI, soit près de 112M d'euros de fonds FEDER et FSE, l'évaluation pour objectif de **mesurer les bénéfices de la territorialisation des fonds européens** dans le cadre du PO FEDER-FSE-IEJ Ile-de-France 2014-2020 (POR), via le dispositif ITI, en termes de **pertinence des stratégies, d'efficacité et d'impacts du dispositif, de mise en œuvre et de cohérence avec les autres politiques publiques.**

Pour cela, les travaux d'évaluation visent à identifier les atouts des démarches ITI, leurs limites et leurs conditions de réussite.

## LES QUESTIONS EVALUATIVES

Le questionnement de l'évaluation s'est articulé autour des cinq critères suivants :

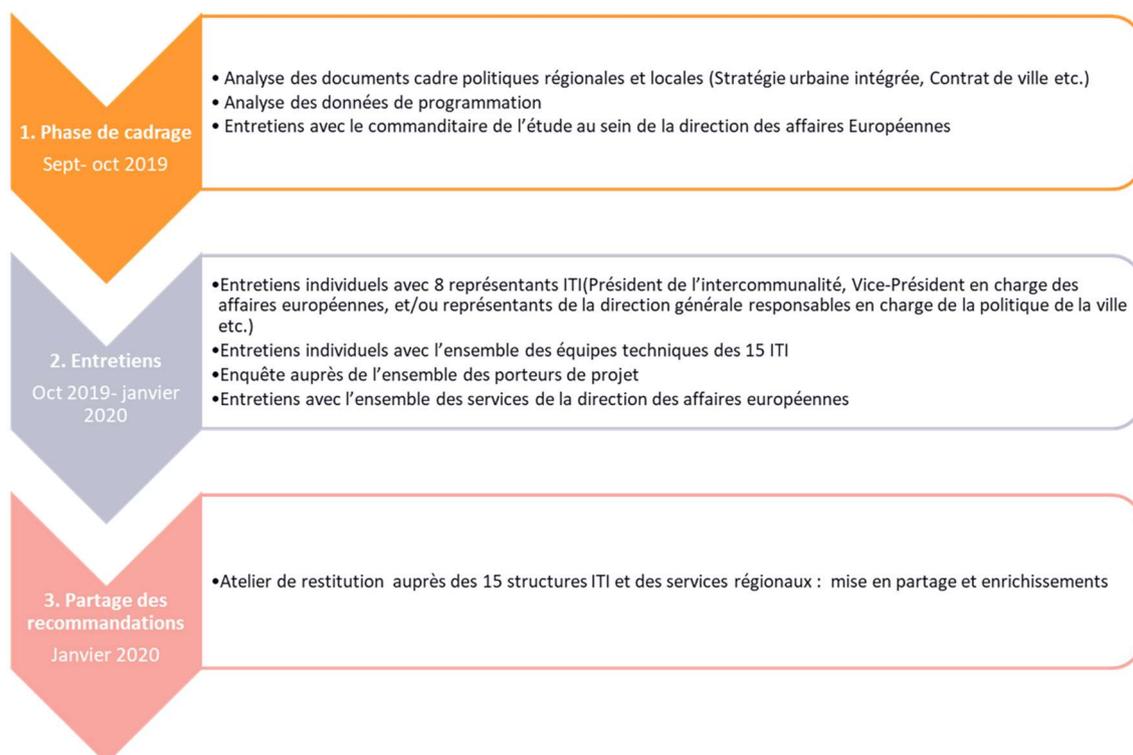
<b><u>Cohérence et intégration</u></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>L'ITI est-il bien intégré et cohérent par rapport aux politiques locales mises en œuvre et en particulier à la politique de la ville ?</i></li><li>• <i>Quels sont les indices de cette intégration, ses déterminants, ses impacts ?</i></li></ul>
<b><u>Pertinence des stratégies</u></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Les stratégies déployées sont-elles pertinentes au regard des enjeux territoriaux ?</i></li></ul>
<b><u>Mise en œuvre du dispositif</u></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Quel rôle de l'animateur territorial sur la capacité de mobiliser / fédérer / créer des partenariats entre les acteurs afin de développer et faire évoluer les projets si nécessaire ?</i></li></ul>
<b><u>Efficacité du dispositif ITI</u></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Les stratégies de conception et de mise en place du programme d'action sont-elles efficaces (animation territoriale, appui technique, aide au montage...) ?</i></li></ul>
<b><u>Impact du dispositif ITI</u></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Ces projets ont-ils un impact sur la structuration des acteurs locaux et l'organisation des territoires ?</i></li><li>• <i>Les projets ont-ils amélioré la dynamique du territoire ?</i></li></ul>

Ces axes de questionnements, ont guidé les investigations de terrain, ont été déclinés en sous-questions évaluatives.

## APPROCHE METHODOLOGIQUE ET INVESTIGATIONS

Les investigations menées dans le cadre de cette étude ont été conduites entre le mois de novembre 2019 février 2020. Les livrables finaux ont été remis à la Région en juin 2020.

La mission s'est déroulée en fonction des phases suivantes :



L'Institut Paris Région a réalisé, à titre expérimental, l'évaluation de la cohérence des stratégies urbaines intégrées de 8 des 15 ITI franciliens :

- EPT Vallée Sud Grand Paris
- Communauté d'agglomération Melun Val de Seine
- EPT Grand Paris Sud Est Avenir
- Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines
- Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise
- Communauté d'agglomération Cœur d'Essonne
- EPT Est ensemble
- EPT Grand Paris - Grand Est



## PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS EVALUATIFS

### PERTINENCE ET COHERENCE

#### LES STRATEGIES URBAINES INTEGREES COHERENTES ET EN RENFORCEMENT DES STRATEGIES TERRITORIALES PRE-EXISTANTES

Les Stratégies Urbaines Intégrées (SUI) proposées par les différents territoires, lors de leurs candidatures à l'appel à projet ITI, étaient généralement déjà définies et se sont appuyées sur des diagnostics et des stratégies territoriales pré-existantes.

- Le **travail d'élaboration de la SUI a été une opportunité pour préciser, affiner, consolider** certaines politiques publiques déployées sur le territoire
- La diversité des thématiques traitées a permis de **garantir le lien des SUI avec les besoins des territoires et les politiques publiques**
- Le dispositif ITI a eu à ce titre un **effet accélérateur** de leurs mises en œuvre, compte-tenu des sources de financements complémentaires (FEDER/FSE)

La principale difficulté soulevée par quelques représentants des ITI au cours des entretiens, porte sur la pertinence des périmètres géographiques d'application des SUI suite à la loi NOTRe en 2015. En effet, pour certains territoires, cette loi a abouti à un élargissement important de leur périmètre administratif. Ces changements n'ont pas été répercutés dans les conventions ITI qui ne prennent pas en compte les nouveaux périmètres géographiques. Bien qu'appartenant à un même ensemble territorial, des projets selon leurs localisations ne peuvent bénéficier des co-financements FEDER et/ou FSE au titre du dispositif ITI.

#### L'INTEGRATION DES ITI AVEC LES POLITIQUES LOCALES EST DETERMINEE EN FONCTION DE PLUSIEURS FACTEURS

##### *L'IMPLICATION DES ELUS DES STRUCTURES ITI EST DETERMINANTE*

L'implication des élus semble pour la période 2014-2020 plus forte que celle qui était observée dans les générations précédentes de programmes liés à la politique de cohésion sociale européenne. La présence d'un large cercle d'élus au sein du comité dénote un fort engagement politique pour le portage de l'ITI. La composition de ces



instances donne un bon indice de la vitalité de l'ITI et de sa capacité d'entraînement sur le territoire.

### ***LE ROLE DETERMINANT DES CELLULES ITI DANS LA MOBILISATION DES SERVICES ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS***

L'investissement des cellules ITI est globalement très élevé, tant auprès des porteurs de projets qu'auprès des interlocuteurs internes au sein de l'intercommunalité. Quel que soit le positionnement hiérarchique de la cellule ITI, celle-ci accorde une grande importance à ce qu'apportent les projets pour le territoire.

### ***L'ANCIENNETE DE L'INTERCOMMUNALITE EST UN FACTEUR EXOGENE QUI FAVORISE L'INTEGRATION DES POLITIQUES THEMATIQUES ET LEUR ARTICULATION AVEC L'ITI***

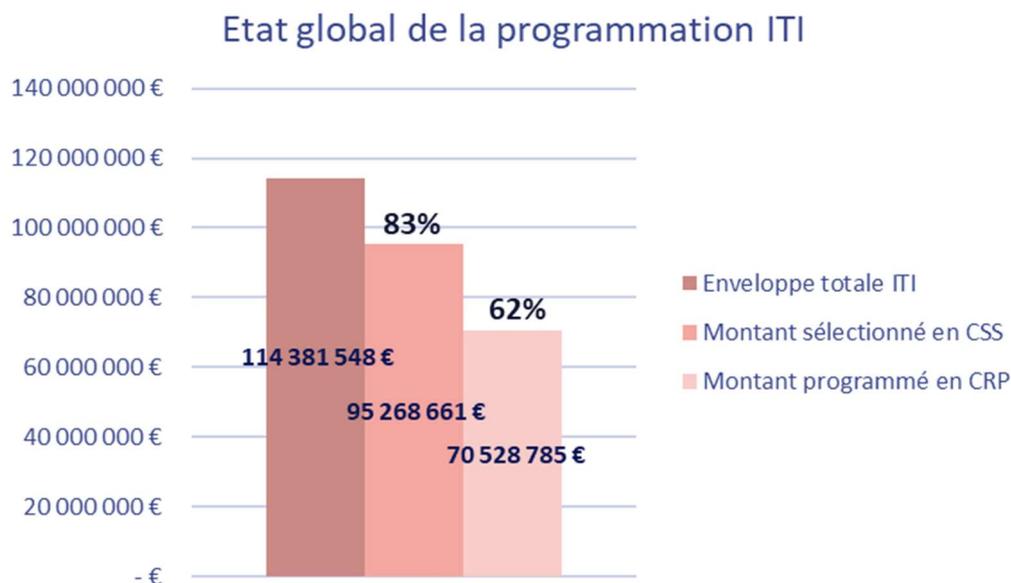
Une grande partie des intercommunalités considère que la stratégie urbaine intégrée (SUI) de l'ITI a joué un rôle dans l'élaboration du "projet intercommunal". L'intégration de l'ITI dépend également de l'ancienneté de l'intercommunalité. En effet, plus l'intercommunalité est mature, plus elle dispose d'un ensemble de documents cadre stratégique sectoriels (PLH, SCoT, PCAET, etc.), plus les champs thématiques intégrés sont variés et en corrélation avec la politique de la ville. Les intercommunalités plus récentes ont des stratégies en cours d'élaboration et peu en lien avec les politiques locales car les documents cadres stratégiques qui soutiennent leur vision stratégique ne sont pas encore élaborés.

## **EFFICACITE DU DISPOSITIF**

### **UNE BONNE DYNAMIQUE DE PROGRAMMATION DES DOSSIERS ITI**

Les AG avaient pour obligation de positionner 10% de leur enveloppe FEDER au titre du développement urbain, et plus spécifiquement sur les territoires quartiers politique de la ville (QPV). Le Conseil Régional d'Île-de-France a fait des choix plus ambitieux en volume mais également en ouvrant les possibilités de mobilisation du FSE aux ITI. Les enveloppes allouées se trouvent être parmi les plus élevées de France (une moyenne

de plus de 7M d'euros de financements européens alloués par ITI en Île-de-France). L'analyse des données de programmation (état d'avancement à fin juillet 2020) montre que les ambitions adossées au dispositif devraient se concrétiser et être effectives. En effet, à juillet 2020, le taux de sélection global s'élève à 83% et le taux global de programmation à 62%.



Au total, c'est **235 dossiers** qui ont été sélectionnés et programmés au 30 juin 2020, dont 164 programmés. L'enjeu réside aujourd'hui dans la bonne exécution des projets et la remontée des dépenses permettant d'engager concrètement les financements programmés. En effet, sur la totalité des dossiers programmés, 38%<sup>1</sup> sont achevés et ont été payés.

## LES EFFETS DU DISPOSITIF

### *L'EFFICACITE DU TRAVAIL D'ACCOMPAGNEMENT DES CELLULES ITI VIS-A-VIS DES PORTEURS*

Cette efficacité est liée à la forte mobilisation des équipes des cellules ITI auprès des porteurs de projets. La bonne dynamique de programmation (juin 2020) est notamment liée à cette implication des ITI sur les phases suivantes :

<sup>1</sup> Sur la base des dossiers inclus dans les appels de fonds validés par la Commission Européenne.

- Animation territoriale permettant de faire connaître les opportunités de financement FEDER et FSE et de faire émerger des projets
- Accompagnement individuel des porteurs pour les aider à formaliser/concrétiser / réaliser leurs projets

Pour mesurer l'efficacité de l'accompagnement des cellules ITI, une enquête en ligne a été déployée auprès de tous les porteurs de projet. Voici quelques chiffres marquants qui ressortent de l'enquête :

**43%** des répondants ont affirmé que le premier contact avec la cellule ITI a été un élément de sécurisation pour transformer une idée en projet

**68,5%** estiment que l'accompagnement de l'ITI a été un moyen de sécuriser leur démarche

**67%** ont affirmé qu'ils auraient probablement renoncé à la sollicitation d'une subvention FESI sans l'appui de la cellule ITI

#### **LE DISPOSITIF ITI A PERMIS DE DIFFUSER LOCALEMENT LES OPPORTUNITES DE FINANCEMENT DU PO REGIONAL FEDER-FSE**

Le dispositif a permis d'accompagner des porteurs de projets qui pour plus du tiers d'entre eux (37%) n'avaient pas ou très peu de connaissance des opportunités de financement offertes par le PO régional FEDER-FSE d'Île-de-France.

L'analyse a montré une très grande diversité de structures porteuses (associations, porteurs privés, établissements publics, bailleurs sociaux, collectivités territoriales etc.) illustrant la diffusion importante des fonds européens au niveau des territoires couverts et le travail réalisé par les cellules ITI pour réussir à faire émerger une diversité de projets portés par une diversité de porteurs.

#### **LE DISPOSITIF ITI A PERMIS UNE MONTEE EN COMPETENCES GENERALE EN MATIERE D'INGENIERIE DE PROJETS**

Sur ce point, l'ensemble des responsables des cellules ITI interrogés dans le cadre de l'évaluation a été unanime pour indiquer que leurs rôles d'ITI les avaient amenés à progresser très fortement sur différents aspects :

- La connaissance des principes et modalités d'intervention des fonds FEDER et FSE ;

- les règles d'intervention des fonds FEDER et FSE ;
- l'ingénierie de projets.

Cette montée en compétences a également été constatée chez les porteurs de projet puisque dans le cadre de l'enquête, ils ont déclaré un gain d'autonomie sur un ensemble de points même si l'accompagnement des cellules ITI reste pour eux indispensable.

*82% des porteurs ont déclaré un gain d'autonomie pour la conformité préalable du projet, l'identification des points d'éligibilité*

*90% des porteurs ont déclaré un gain d'autonomie pour les demandes de remboursement et de paiement ainsi que pour les contrôles de leur projet et de leurs dépenses*

C'est sur la recherche et l'identification des sources de co-financement que le gain est le moins important (près de 40% des porteurs de projets ont affirmé n'avoir obtenu aucun gain sur ce sujet).

## IMPACTS DU DISPOSITIF

### UN EFFET LEVIER DU DISPOSITIF SUR L'EMERGENCE DES PROJETS ...

L'enquête réalisée auprès des porteurs de projets met en exergue que plus de la moitié d'entre eux (58%) n'auraient pas déposé de demandes de financements européens sans l'appui de la cellule ITI. Un impact qui est plus marqué sur le FSE que sur le FEDER.

*58% des porteurs ont déclaré qu'ils n'auraient pas déposé de demande de financement européen sans l'appui de la cellule ITI*

- *63% des porteurs FSE*
- *54% des porteurs FEDER*

### ... MAIS UNE SECURISATION QUI NE SE DEMARQUE PAS DU DROIT COMMUN

Au-delà des dynamiques de programmation impactées par le dispositif ITI, l'enjeu associé est également, en qualité de « relais de l'AG » de pouvoir **proposer un accompagnement qui sécurise le montage des demandes de financements** (respect des encadrements réglementaires, respects des obligations administratives lors du dépôt



de la demande, ...) mais sur ce point le dispositif ITI ne semble pas se démarquer des opérations financées via les AAP lancés par la Région. En effet, les taux d'erreur semblent relativement identiques entre les deux modes de mise en œuvre (ITI vs AAP de la Région).

## PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

- 1. Des approches territoriales qui doivent être pensées en maintenant des logiques pluri-fonds (FEDER, FSE+)** permettant de pouvoir traiter d'un ensemble et d'une diversité d'enjeux territoriaux (économiques, sociaux, environnementaux, ...).
- 2. Des territoires qui doivent pouvoir bénéficier des fonds européens via le droit commun et via des axes/OS/mesures spécifiquement dédiés au développement territorial (l'OS 5 pour le FEDER).**
- 3. Limiter à un nombre plus restreint de territoires le statut ITI, en laissant la possibilité à tous les territoires franciliens de présenter des projets au titre du futur programme.**
- 4. Sanctuariser une enveloppe de fonds européens (FEDER et FSE+) pour les territoires ITI** car elle permet de responsabiliser les territoires dans l'émergence et le montage de projets et permet d'accompagner dans le temps les dynamiques territoriales.
- 5. Concentrer la mobilisation des fonds européens par les territoires sur un nombre limité d'objectifs spécifiques (2 à 4 objectifs spécifiques maximum).** Ouvrir et réserver l'OS 5 exclusivement aux ITI, afin d'offrir des possibilités de soutien sur le volet culture et patrimoine.
- 6. Renforcer l'accompagnement, voire la formation des animateurs/référents/coordonateur** des acteurs territoires sur les règles d'éligibilité et d'encadrement des fonds européens (aides d'état, marchés publics, ...) afin d'accompagner la montée en compétences tout en améliorant la sécurisation des projets.
- 7. Doter les territoires d'outils clé en main à diffuser auprès des porteurs de projets** (plaquette de communication, présentation succincte des OS, modalités et règles d'intervention des fonds européens, guide pour le montage de projets, règle de contrôle et d'audit, ...) afin d'accompagner la montée en compétences tout en améliorant la sécurisation des projets.
- 8. Maintenir un niveau de délégation aux ITI uniquement sur les étapes d'animation, d'émergence de projets, accompagnement des porteurs et sélection de projets.**



9. **Maintenir une enveloppe d'AT aux territoires ITI retenus permettant de pérenniser les moyens d'ingénierie de projets dans les organisations territoriales.**
10. **Pérenniser la cellule Animation du dispositif territorial pour assurer un accompagnement en continu des animateurs/référents/coordonateurs au sein des territoires et capitaliser l'expertise acquise en ingénierie de projets.**
11. **Organiser et animer en continu un espace de dialogue entre l'AG et les territoires pour répondre aux besoins, partager l'état d'avancement et discuter des adaptations de mise en œuvre à opérer chemin faisant.**

## POUR EN SAVOIR PLUS

Pour retrouver le rapport complet :  
<https://www.europeidf.fr/>



**Edater : Sébastien GUILBERT,**  
*Directeur Exécutif Edater*  
[guilbert@edater.com](mailto:guilbert@edater.com)

**Institut Paris Region : Olivier MANDON,**  
*Chargé d'études Institut Paris Region*  
[olivier.mandon@institutparisregion.fr](mailto:olivier.mandon@institutparisregion.fr)

**Institut Paris Region : Agnès PARNAIX,**  
*Chargée d'études Institut Paris Region*  
[agnes.parnaix@institutparisregion.fr](mailto:agnes.parnaix@institutparisregion.fr)



**Direction des  
affaires  
européennes**

Vous pouvez aussi contacter :

**Gladys JACQUOT-LE PAGE,** *Chargée de mission suivi-évaluation*  
[Gladys.JACQUOT-LEPAGE@iledefrance.fr](mailto:Gladys.JACQUOT-LEPAGE@iledefrance.fr)

**Marie CAPDEVILA,** *Chargée de mission suivi-évaluation*  
[Marie.CAPDEVILA@iledefrance.fr](mailto:Marie.CAPDEVILA@iledefrance.fr)